



Annulation de la vente du véhicule?

Par **emmanuelle33**, le **19/06/2009** à **14:00**

Bonjour,

j'ai acheté il y a 13 jours un véhicule d'occasion à un particulier, aujourd'hui je suis en panne et le montant des réparations est important sachant que depuis l'achat, j'ai déjà fait remplir la climatisation, que je dois aussi faire changer la courroie de distribution, et qu'en étudiant toutes les factures remises lors de la vente je viens de constater que l'ancien propriétaire avait eu un accident et qu'il ne m'en avait jamais parlé, puis-je faire annuler la vente ? Mon véhicule est équipé GPL et je n'ai aucun papier concernant l'installation du GPL.

Merci

Par **Tisuisse**, le **20/06/2009** à **09:01**

Bonjour,

Votre vendeur vous a-t-il remis le rapport du dernier contrôle technique de cette voiture, rapport qui devait avoir moins de 6 mois au jour de la vente ?

Par ailleurs, dans la catégorie "droit routier", vous avez un post-it qui vous explique la procédure pour vices cachés (vente d'un véhicule puis panne). Lisez ce post-it puis revenez sur ce forum où on vous aidera.